



1 - Les différentes catégories des juges pour la voltige aérienne

Juge stagiaire :

Conditions d'accès:

- Doit suivre le cursus de formation fédéral (théorique et pratique), ouvert à tout licencié de la FFA.

Prérogatives :

- Accompagne un juge titulaire pour les catégories Espoirs, Promotion et N2, lors des compétitions nationales, (au moins 6 programmes seront jugés en commun).
 - Juge les catégories Espoirs, Promotion et N2. **Toutefois, ses notes ne sont pas prises en compte pour ces niveaux de compétition.** Elles seront analysées et débriefées avec un juge « référent ».
- Le juge stagiaire devra juger 3 compétitions (dont 1 pourra être une compétition régionale) en 2 ans consécutifs.
- Le parcours de formation peut être adapté par la Commission Jugement avec le candidat au besoin.

Juge National :

Conditions d'accès :

- Avoir été juge stagiaire dans au moins 3 compétitions durant les deux années précédentes.
- Avoir suivi le stage « entretien des compétences » de l'année en cours pour les juges encore stagiaires l'année précédente.
- Avoir rempli le QCM N2

Prérogatives :

- Apte à juger jusqu'à la catégorie National 2.
- Peut assister un juge Elite dans les compétitions « monoplaces » (National1, Excellence, Elite).

Validité : 4 ans, sous les conditions d'entretien de compétences suivant :

- Avoir répondu au QCM N2 de l'année en cours
- Avoir participé à un stage d'entretien des compétences si aucune compétition a été jugée (ou faite en tant qu'assistant) l'année précédente.

Juge Elite :

Conditions d'accès :

- Etre juge National, avoir jugé en National pendant au moins 2 ans et avoir été juge assistant monoplace (Excellence ou Elite).
- Etre proposé par la Commission Jugement.

Prérogatives :

- Apte à juger toutes les catégories.

Validité : 4 ans, sous les conditions d'entretien de compétences suivant :

- Avoir répondu au QCM N1 envoyé par la Commission Jugement.
- Avoir participé à un stage d'entretien des compétences si aucune compétition a été jugée (ou faite en tant qu'assistant) l'année précédente.

Juges « en sommeil » :

Les juges qui n'ont pas exercé depuis plus de 4 ans sont dits « en sommeil ».

- Un juge dit « en sommeil » peut être réactivé à sa demande sur décision de la Commission Jugement et suivant les modalités définies au paragraphe 2.
- Le juge « en sommeil » ne recevra pas de convocation pour juger, ce devra être une démarche volontaire de sa part.

Juges FAI :

Conditions d'accès :

- Juge Elite expérimenté qui est proposé à la CIVA par la Commission Jugement et le Directeur Technique National.

Prérogatives :

- Apte a juger en compétitions internationales.

Les candidatures auprès de la CIVA pour juger les compétitions internationales devront être annoncées préalablement à la Commission Jugement et à la Direction Technique, ainsi que le nom de l'assistant pressenti.

Validité : Définie par la CIVA

2 - Les différents stages : formation initiale / entretien de compétences / remise à niveau

Les différents stages sont organisés par la Commission Jugement fédérale. L'instruction théorique et pratique pourra être dispensée :

- Soit par un des membres de la Commission Jugement.
- Soit par un des conseillers techniques fédéraux
- Soit par un juge de niveau Elite/FAI désigné par la Commission Jugement.

Stage « formation initiale »:

Ces stages, ouverts à tout licencié FFA, prépare au niveau « juge stagiaire ».

Stage « entretien des compétences »:

Ce stage, obligatoire pour les juges nationaux et Elite si aucune compétition n'a été jugée l'année précédente, rappellera les aspects réglementaires, les critères de jugement et les dernières modifications réglementaires. Le QCM de l'année en cours devra également être rempli et retourné à la Commission Jugement.

Stage « remise à niveau » :

Ce stage s'adresse aux juges n'ayant pas jugé depuis 4 années (juges « en sommeil »). Le QCM de l'année en cours devra également être rempli et retourné à la Commission Jugement.

« Briefing d'harmonisation » :

Avant chaque compétition, le chef juge veillera à effectuer un briefing dit « d'harmonisation » avec l'ensemble des juges, avec :

- Rappel des critères de jugement et valeur des dégradations de note.
- Débriefing de cas concrets (lors de l'entraînement des compétiteurs par exemple).
- Réunion des juges à l'issue du premier vol et étudie des notes mises.

3 - Conditions d'exercices

Les juges doivent être titulaire de la licence fédérale, être sélectionné par la Commission Jugement et être à jour de QCM et de stage (voir ci-dessus).

4 - Mesures particulières : Pilotes voltiges voulant devenir juge

Les pilotes qui ont été classés à au moins 2 compétitions de niveaux National 1, Excellence ou Elite, peuvent bénéficier d'un cursus accéléré et personnalisé, dont les modalités seront proposées au cas par cas à la FFA par la Commission Jugement.

Les pilotes de catégorie « Elite » qui auront suivi une formation théorique adaptée et jugé tous les niveaux d'une compétition N2 en tant que « juge stagiaire », pourront être nommés sur appréciation de la Commission Jugement « juges Nationaux » ou « juges Elites ».

Les pilotes de catégorie « Advanced » et « Excellence », qui auront suivi une formation théorique adaptée et jugé au moins deux catégories biplaces différentes (Espoir / Promotion / National 2), pourront être nommés sur appréciation de la Commission Jugement « juges Nationaux ».

LA COMMISSION JUGEMENT
PIERRE VARLOTEAUX
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION JUGEMENT
FÉDÉRATION FRANÇAISE AÉRONAUTIQUE

LE DIRECTEUR TECHNIQUE
LOÏC LOGEAIS
DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL
FÉDÉRATION FRANÇAISE AÉRONAUTIQUE

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la Commission Jugement

PIERRE VARLOTEAUX
+33 6 14 49 18 38
varloteaux.ffa@gmail.com